Investir dans la recherche et l’innovation

La proposition en clair

Renforcer durablement universités, laboratoires, entreprises innovantes et technologies stratégiques.

Pourquoi agir ?

Un retard mesurable : En 2023, la France a consacré 61,5 milliards d’euros à la recherche et développement, soit 2,18 % du PIB, financés par les entreprises et les administrations. Ce chiffre ne représente donc pas le budget de l’État. Il demeure inférieur à l’objectif européen de 3 % du PIB (ministère de la Recherche, données 2023 [1]).

Des projets non financés : À l’appel générique 2025 de l’Agence nationale de la recherche (ANR), 1 737 projets ont été retenus pour 834 millions d’euros sur 7 665 propositions éligibles [3]. Cela ne prouve pas que chaque dossier rejeté était excellent, mais souligne une forte concurrence pour les financements.

Du temps scientifique à préserver : Monter des dossiers successifs mobilise chercheurs et gestionnaires. Les laboratoires ont aussi besoin de moyens prévisibles pour conserver ingénieurs, techniciens, équipements et compétences, indépendamment du résultat des appels à projets.

Situation actuelle

Une programmation déjà votée : La loi n° 2020-1674 de programmation de la recherche (LPR) organise une trajectoire 2021–2030 et des mesures concernant les carrières [2]. Les nouveaux crédits KAIROS doivent s’ajouter aux crédits réellement votés et exécutés, sans compter deux fois les mêmes dépenses.

Plusieurs opérateurs : L’ANR finance des projets sur sélection scientifique ; universités, CNRS et autres organismes entretiennent laboratoires et personnels. France 2030, Bpifrance et les programmes européens accompagnent notamment l’innovation et la valorisation. Leurs interventions doivent être coordonnées.

Mesures proposées

Stabiliser les laboratoires : Renforcer les dotations récurrentes après audit des coûts complets : consommables, ingénieurs, techniciens, maintenance et jeunes équipes. Maintenir des appels ouverts à la recherche fondamentale, sans imposer que chaque projet produise rapidement un brevet.

Financer le passage au prototype : Soutenir essais, plateformes partagées et projets communs université–organisme–entreprise, notamment accessibles aux PME. Les conventions préciseront avant le démarrage publications, confidentialité, propriété intellectuelle et retour des résultats vers la collectivité.

Former et retenir les compétences : Financer des contrats doctoraux supplémentaires, des mobilités volontaires entre laboratoires, hôpitaux et entreprises, ainsi que les personnels d’appui. Le nombre de postes sera fixé après examen des coûts salariaux et de l’encadrement disponible.

Mieux contrôler le CIR : Conserver le crédit d’impôt recherche, mais évaluer son effet réel par taille d’entreprise et secteur. Renforcer la documentation des dépenses, la lisibilité du cumul des subventions et les rescrits fiscaux. Toute réforme de taux ou d’assiette nécessitera une loi de finances et une transition [5].

Fixer des priorités sans verrouiller la science : Étudier santé, énergie, matériaux, numérique, agriculture et adaptation climatique après avis scientifique. Chaque programme stratégique aura des jalons, une durée et une possibilité d’arrêt ; une part des financements restera ouverte à la recherche exploratoire. Les aides industrielles respecteront le cadre européen [6].

Calendrier de mise en œuvre

Repère : année n = première année de mise en œuvre ; n+1 à n+4 = les quatre années suivantes.

Année n — établir la référence : Comparer les crédits réellement exécutés avec la LPR 2021–2030 ; auditer carrières, plateformes et maintenance ; lancer une évaluation du CIR par catégories d'entreprises. Ouvrir les premiers appels de maturation et les premières dotations récurrentes ciblées, conformément à la fiche.

Année n+1 — engager la réforme : Préparer la révision législative et les crédits annuels ; publier des conventions types de propriété intellectuelle et commencer la montée en charge des équipes et plateformes. Examiner les conclusions provisoires sur le CIR avant toute décision fiscale.

Coûts et financement

Trois milliards d'euros supplémentaires : Le scénario KAIROS prévoit 3 milliards d'euros sur cinq ans, soit 600 millions par an en moyenne, en plus des crédits de référence de la LPR effectivement votés et exécutés. C'est une hypothèse politique, non une estimation officielle des besoins.

Répartition exacte de l'enveloppe : 1,2 milliard pour les dotations récurrentes, jeunes équipes et personnels d'appui ; 800 millions pour la maturation, les coopérations et l'accès des PME aux plateformes ; 600 millions pour les équipements scientifiques et leur maintenance ; 300 millions pour doctorats et mobilités ; 100 millions pour évaluations, données et contrôles.

Trajectoire annuelle : Année n : 200 millions d'euros ; n+1 : 400 millions ; n+2 : 600 millions ; n+3 : 800 millions ; n+4 : 1 milliard. La somme atteint exactement 3 milliards d'euros. Les lois de finances devront voter les crédits chaque année.

Aucun double compte : Les 54 milliards d'euros déjà décidés pour France 2030, les participations du fonds productif et les financements pharmaceutiques sont exclus. Aucun apport des régions ou de l'Union européenne n'est considéré comme acquis ; aucune économie hypothétique du CIR n'est déduite.

Source : page KAIROS « proposition-15.html » transmise le 29 octobre 2026. Cette fiche résume les éléments publiés ; consulter la page pour le texte complet.